

# La "lisière" entre les espaces publics et privés, potentialités et contraintes

Autor(en): **Gasser, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): - **(1995)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-957537>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUELQUES ASPECTS DE LA TRANSITION ENTRE ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS SONT ILLUSTRÉS A L'AIDE DE L'EXEMPLE DU VILLAGE VAUDOIS DE CHESEAUX. COMMENT SE DÉFINIT CETTE TRANSITION ? QUELS ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS CONSIDÉRER ? QUELLES POTENTIALITÉS EN DÉCOULENT POUR LE FUTUR ?

# La "lisière" entre les espaces publics et privés, potentialités et contraintes

► Philippe Gasser

**Der Übergang zwischen öffentlichem und privatem Raum - Möglichkeiten und Zwänge**

*Im Dorf Cheseaux wird der Übergang vom öffentlichen zum privaten Raum nicht durch eine Linie bestimmt. Der Übergang hat Tiefe und einen Reichtum, welcher durch die Strassenfronten, das vielfach genutzte Vorland und die Höfe bestimmt wird. Diese überlieferten Elemente bilden eine wertvolle Grundlage für die Neugestaltung und Belebung des Ortskerns.*

**Un village typique**

Pour traiter un problème commun à de nombreux villages suisses, l'article s'appuie sur l'exemple révélateur de Cheseaux. Ce village s'est formé autour d'un axe de circulation SW/NE qui, à ses extrémités, s'éclate en plusieurs branches. Cet axe est bordé d'une suite de bâtiments d'origine agricole dont l'orientation est également SW/NE, conformément à ce que l'on retrouve dans de nombreux villages vaudois.

Situé à 8 km du centre de Lausanne et comptant 3'000 habitants, ce village est sur le point de vivre d'importantes mutations. L'espace public, aujourd'hui fortement sollicité par le trafic routier, sera déchargé par une route de contournement dont la mise en service est prévue dans trois ans. La proximité de Lausanne et les améliorations en cours d'une ligne de chemin de fer régionale rendent ce village plus accessible que de nombreux quartiers de la banlieue lausannoise. Ces avantages pourraient stimuler un développement réel du centre de Cheseaux dans les années à venir. Des mesures d'aménagement seront élaborées en partant de l'analyse des "codes" qui régissent

l'espace public et ses rapports avec l'espace privé. En voici les éléments constitutifs :

**Les fronts de rue**

Les principaux éléments servant à la définition de l'espace public<sup>1</sup> sont les fronts de rue : façades, murs, haies, clôtures, etc... (cf fig. 4). Ceux-ci délimitent l'espace public (au sens large) de la rue et en fixent la structure par les relations fonctionnelles, esthétiques et de valeurs qui s'y établissent. L'examen de ces fronts fournit de nombreux enseignements sur la réalité et les potentialités d'aménagement du centre de cette localité. En voici deux exemples :

- L'ordre contigu est peu fréquent. Les distances entre les bâtiments sont faibles et servent d'accès à des cours intérieures ou aux vergers et champs.
- Le niveau du rez-de-chaussée des immeubles est parfois surélevé (parties habitées), parfois à même le sol (étables ou granges). Cette différence marque le rapport entre l'espace de la rue et les affectations intérieures existantes ou possibles des bâtiments.

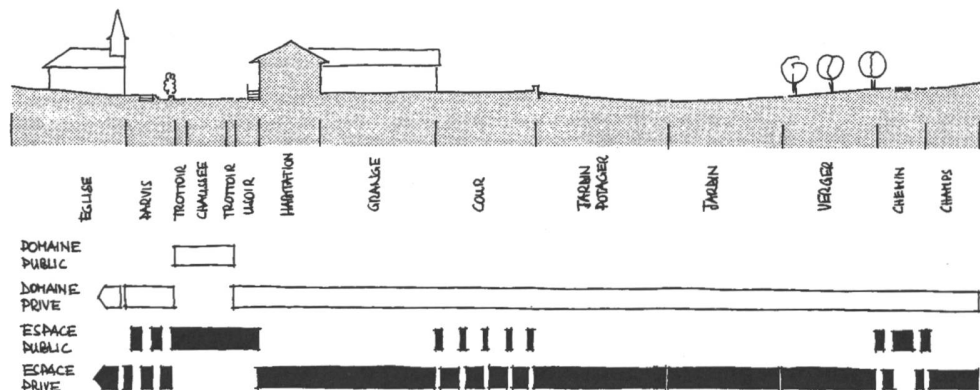


Fig. 1  
Coupe type et transitions entre espace public et espace privé.

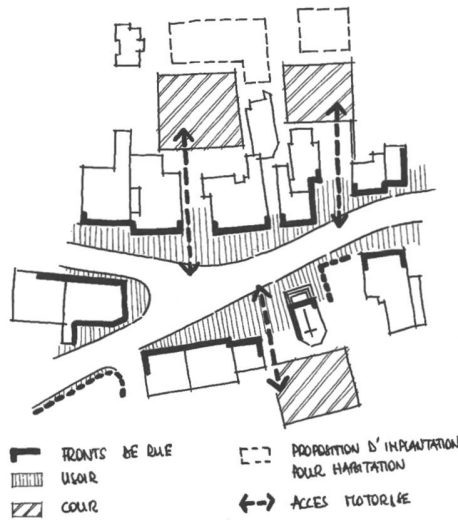
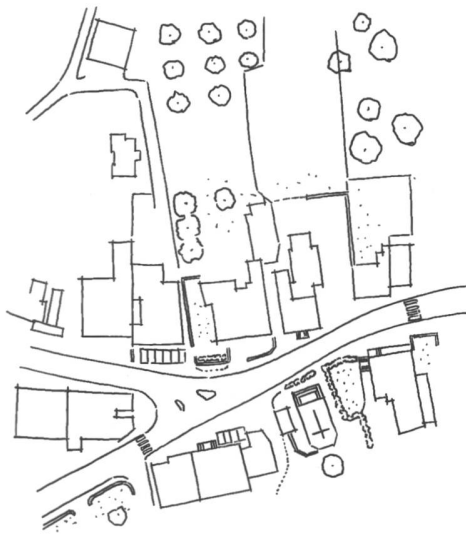


Fig. 2: Relevé de l'état existant

Fig. 3: Interprétation des éléments significatifs des espaces publics

### "L'usoir"<sup>2</sup>, espace polyfonctionnel

L'espace entre les fronts de rue se signale aujourd'hui par une structuration longitudinale caractéristique. Le milieu est occupé par la chaussée. Celle-ci est bordée, de part et d'autre, d'un trottoir étroit (surélevé ou non). Les bâtiments sont implantés à une certaine distance de la chaussée, inégale d'une parcelle à l'autre. Cet espace semi-privé, semi-public est "l'usoir". Il est d'origine agricole et sert, dans les fermes encore en exploitation, d'espace de travail, de manoeuvre et de dépôt. Dans les bâtiments qui ont changé d'affectation, il prend les fonctions les plus diverses: jardin, places de stationnement, avant-plan de magasin, etc... (cf. fig. 5). Il est manifestement polyfonctionnel. De manière générale, il constitue un espace "ouvert", c'est-à-dire sans clôture et a un revêtement minéral (asphalte, pavés, gravier). Il peut à l'avenir maintenir son statut ambigu, se privatiser ou s'intégrer complètement à l'espace public. C'est la marge de réaménagement du futur espace central de Cheseaux (cf. fig. 2 et 3).

### Les cours intérieures

Si l'usoir constitue une sorte "d'avant" en relation avec la rue et la communauté, la cour est traditionnellement située à "l'arrière" des bâtiments. La cour est autant un espace de transition entre la ferme et les champs qu'un espace de manoeuvre et de dépôt entre des bâtiments agricoles (cf. fig. 6).

En renforçant les communications transversales à la rue, les cours deviennent un élément important du réseau des espaces publics. Dans l'hypothèse de la construction de nouveaux bâtiments d'habitation, les cours pourraient servir d'accès et d'espace de transition entre les nouveaux bâti-

ments et la rue (cf. fig. 3). Pour éviter un caractère exclusivement routier, les cours seront aménagées sans marquage au sol, avec une arborisation partielle et une variété dans les matériaux et les délimitations. Ce parti pris constituerait une alternative à la traditionnelle rue de desserte d'un quartier résidentiel tout en respectant la structure villageoise. Les potentialités d'usage et de vie sociale d'une cour sont plus riches que celles d'une rue de desserte bordée de thuyas...

### Conclusion

Chaussée, trottoirs, usoirs, fronts de rue et cours intérieures, vergers et champs, reliés à l'espace de la rue par de nombreux accès latéraux, - cette succession d'éléments caractéristiques met en évidence que la "limite" entre l'espace public et les espaces privés a une épaisseur, une richesse, comparable en de nombreux points à la lisière des forêts. De plus c'est une donnée que l'on ne peut que respecter parce qu'il s'agit d'éléments qui ne s'effacent que très difficilement et qui, - est-il nécessaire de le souligner ?- sont tout à fait aptes à servir de base pour l'aménagement futur de ce type de centre de localité. ■

<sup>1</sup> Un ambiguïté subsiste entre "domaine public" et "espace public". Le caractère juridique du sol n'a pas grand chose à voir avec son usage (cf. fig. 1). Les architectes recourent aux termes d'espaces "semi-privés" et "semi-publics" pour expliquer les nuances d'usage sur les espaces compris entre l'appartement et le coeur de la rue. Or ces espaces sont presque tous sur fonds privé. La limite entre public et privé s'exprime donc autrement que par l'abornement cadastral. Les termes de frange, de zone de transition, de lisière sont d'ailleurs plus significatifs que celui de limite.

<sup>2</sup> "L'usoir" est un terme français. Aucun terme spécifique ne semble exister pour les villages vaudois. Les plans cadastraux intitulent "place", parfois "cour", le dégagement entre le bâtiment et le domaine public. Le "devant-l'huis" est utilisé pour l'espace protégé par l'avant-toit du bâtiment.



Fig. 4: Les fronts de rue



Fig. 5: "L'usoir"



Fig. 6: La cour

► Philippe Gasser  
urbaniste, ingénieur en  
transport SVI, dipl EPFL  
Roland Ribl & Associés  
SA, aménagistes et  
ingénieurs-conseils  
Lausanne